



Saint-Martin-en-Haut

Restaurant scolaire municipal  
393 Rue des Heures  
Tél : 04 78 16 96 91

## Infos rentrée (écoles)

**Tarifs :** le prix du repas des élèves des écoles primaires et maternelles est révisable chaque année en Conseil Municipal.

Pour l'année 2024 / 2025 ils sont fixés :

Enfant habitant Saint-Martin-en-Haut → 5.10 €

Enfant autres communes → 5.52 €

**Départs définitifs :** contacter le responsable :

Si reliquat de solde : transmettre un RIB pour remboursement du trop-perçu.

Si solde négatif : venir avec un moyen de paiement.

**Cm2 :** passage au collège privé ou collège public de Saint-Martin-en-Haut :

S'il reste de l'argent sur le badge :

☞ Transfert sur éventuel frère ou sœur (en maternelle ou primaire)

☞ Ou remboursement par virement (prévoir un RIB)

*Tout reliquat de solde non demandé au 20 octobre devient nul.*

## Inscriptions 2024 / 2025

*Obligatoire pour bénéficiaire du service de restauration*

⇒ Permanences au restaurant scolaire : Extension espace maternelles

Vendredi 30 août de 17h à 20h

Samedi 31 août de 10h à 12h

⇒ Venir avec : Feuille d'inscription/réinscription pré remplie (disponible site internet)

N° CAF / MSA

Moyens de paiement :

- si prélèvements mensuels : apporter R.I.B. **et** mandat SEPA

- carte bancaire ou chèque (à défaut, espèces)

- nouveaux inscrits 10 € pour l'achat du badge



# Réinscriptions **A renouveler chaque année**

⇒ 2 possibilités pour réinscrire (et uniquement ré-inscrire) des enfants déjà présents en 2023/2024

Pour les Familles déjà en prélèvements mensuels et sans modifications bancaires :

- ➔ Soit en ligne sur le site internet de la mairie.
- ➔ Soit déposer en mairie la feuille de ré-inscription complétée



Dans les 2 cas, il est impératif de fournir un **RIB** chaque année.

Toutes autres situations impliquent de se rendre aux permanences d'inscriptions.

Pour tout renseignement supplémentaire ou question :

Mail : [restaurantscolaire@stmarth.fr](mailto:restaurantscolaire@stmarth.fr)

Site internet : [saint-martin-en-haut.fr/pratique/lenfance-la-jeunesse-et-la-famille/le-restaurant-scolaire](http://saint-martin-en-haut.fr/pratique/lenfance-la-jeunesse-et-la-famille/le-restaurant-scolaire)